

Chômage

Que la Chambre voyant avec consternation l'accroissement du crime organisé international au Canada, ordonne au gouvernement d'établir une commission royale chargée d'enquêter sur le crime organisé, dotée de pleins pouvoirs pour convoquer des témoins et obtenir les documents nécessaires à l'établissement de preuves concluantes devant donner lieu à des accusations et à des condamnations afin d'extirper le crime de notre pays.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Conformément à l'article 43 du Règlement, on ne peut mettre en délibération une motion de ce genre sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE TAUX DE CHÔMAGE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement pour soulever une affaire urgente. Le relevé de la population active pour le mois de mai révèle que le chômage dans la région de l'Atlantique a atteint le taux tragique et inacceptable de 12 p. 100. Le chômage au Québec a marqué une hausse de 2 p. 100 de mai 1976 à mai 1977 pour atteindre les 10 p. 100. Les politiques du gouvernement ont aggravé les disparités régionales et coûtent cher aux jeunes Canadiens. Il y a 403,000 chômeurs âgés de 15 à 24 ans. Je propose donc, appuyé par le député de Timiskaming (M. Peters):

Que la Chambre exhorte le gouvernement à adopter sur-le-champ une politique de plein emploi.

M. l'Orateur: D'après l'article 43 du Règlement, pareille motion ne peut être mise en délibération que du consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

DEMANDE DE MESURES GOUVERNEMENTALES PROPRES À LA CRÉATION D'EMPLOI—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je prends la parole, aux termes de l'article 43 du Règlement, à propos d'une affaire urgente. La stagnation économique et l'incapacité des gouvernements étrangers à enrayer le chômage ont entraîné la zizanie. Par ailleurs, le Canada est confronté à la fois à un taux de chômage élevé et aux manœuvres séparatistes du gouvernement québécois. Partant du principe que le Parlement du Canada désire maintenir l'unité nationale, je propose, appuyé par la représentante de Kingston et les Îles (M^{lle} MacDonald):

Que la Chambre exhorte le gouvernement à prendre immédiatement les mesures qui s'imposent pour enrayer le chômage au Québec et dans tout le pays avant qu'il ne soit trop tard pour éviter le marasme qu'engendre inévitablement l'incapacité chronique d'un gouvernement central à créer un climat favorable à l'embauche.

[M. Woolliams.]

M. l'Orateur: Aux termes de l'article 43 du Règlement, une telle motion ne peut être mise en délibération sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LE CHÔMAGE AU CAP-BRETON—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement. Je suis forcé de présenter une motion étant donné la gravité du chômage dans l'Île du Cap-Breton. Étant donné que la Sydney Steel Corporation a annoncé qu'elle allait fermer ses portes pour une période de cinq semaines, ce qui viendra grossir encore le nombre de chômeurs qui est déjà le plus élevé du pays et compte tenu de l'importante assemblée que les chômeurs ont tenue hier soir à Sydney, je propose, appuyé par le député de Cumberland-Colchester-Nord (M. Coates):

Que le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration et la Commission d'assurance-chômage dépêchent immédiatement une équipe de fonctionnaires dans l'Île du Cap-Breton afin de mettre sur pied avec les autorités municipales des projets à courts termes susceptibles d'assurer des emplois, compte tenu surtout qu'un télégramme a été envoyé au premier ministre et aux ministres, disant que si rien n'est fait dans les 48 heures, on prendra d'autres mesures plus radicales.

M. l'Orateur: Aux termes de l'article 43 du Règlement, une motion de ce genre ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[Français]

L'AGRICULTURE

ON RECOMMANDE LE CONTRÔLE DES IMPORTATIONS DE POULETS ET DE CRÉER UN OFFICE NATIONAL DE COMMERCIALISATION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et importante.

Étant donné que les importations massives de poulets en provenance des États-Unis mettent en danger l'industrie agricole canadienne, ce qui pourrait provoquer une augmentation du taux de chômage, je propose, appuyé par l'honorable député de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine (M. Bécharde):

Que la Chambre recommande avec instance, d'une part, au ministre des Finances (M. Macdonald) que des mesures soient prises sans délai pour contrôler efficacement les importations de poulets vivants et éviscérés, et, d'autre part, au ministre de l'Agriculture (M. Whelan) de prendre les moyens utiles pour accélérer la création d'un office national de commercialisation de la volaille au Canada.